

**RAPPEL DES MODALITES AVANT TOUTE FREQUENTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
(accueils du matin et du soir, mercredi) et EXTRASCOLAIRES (vacances scolaires)**

Année scolaire 2024/2025

Rentrée scolaire : lundi 2 septembre 2024

Les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires sont obligatoires, chaque année, avant toute fréquentation.

Vous êtes invités à remplir le dossier administratif d'inscription disponible sur votre espace Portail Famille. Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez utiliser le dossier « papier », puis le déposer au Guichet Unique.

Le dossier doit être complet, dûment renseigné et accompagné des pièces justificatives demandées (justificatif de domicile, copie du livret de famille, attestation d'assurance, copie des pages de vaccination, avis d'imposition...)

Une fois validé par le Guichet Unique, vous pouvez immédiatement avoir accès aux réservations aux accueils périscolaires et/ou extrascolaires, selon le calendrier suivant.

RESERVATIONS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES (MATIN, SOIR et MERCREDI) en fonction des places disponibles

Jour d'accueil	Réservation possible jusqu'à
Lundi	Vendredi minuit
Mardi	Samedi minuit
Mercredi	Vendredi minuit
Jeudi	Lundi minuit
Vendredi	Mardi minuit

Les réservations peuvent être effectuées 48 heures avant la fréquentation (à l'exception du mercredi). Elles peuvent être effectuées de façon annuelle, mensuelle ou hebdomadaire.

RESERVATIONS AUX ACCUEILS EXTRASCOLAIRES (VACANCES SCOLAIRES) en fonction des places disponibles

Dates de réservation	Dates des vacances scolaires
Du 20 mai au 14 juin 2024	Du 8 juillet au 30 août 2024 (Eté 2024)
Du 23 septembre au 4 octobre 2024	Du 21 octobre au 31 octobre 2024 (Automne)
Du 18 novembre au 29 novembre 2024	Du 23 décembre au 3 janvier 2025 (Fin d'année)
Du 6 janvier au 17 janvier 2025	Du 17 février au 28 février 2025 (Hiver)
Du 3 mars au 14 mars 2025	Du 14 avril au 25 avril 2025 (Printemps)
Du 19 mai au 13 juin 2025	Du 7 juillet au 29 août 2025 (Eté 2025)

N'oubliez pas de maintenir vos réservations à jour en annulant la participation de votre/vos enfant(s) dans les 48 heures précédant l'événement ou avant la date limite pour les vacances.

Vérifiez régulièrement si des places se sont libérées.

Pour rappel : aucune réservation n'est nécessaire pour fréquenter l'Etude dirigée.